

Les possibilités d'évaluation des sportifs de haut niveau pour la partie « contrôle continu » du baccalauréat général et technologique

Attestation de bénéficiaire du statut de sportif de haut niveau à fournir au moment de l'inscription à l'examen

Élève dans un établissement public, privé sous contrat ou au CNED en scolarité réglementée

Élève dans un établissement privé hors contrat ou au CNED en scolarité libre

Choix du statut pour l'examen

Candidat scolaire

Choix des modalités de contrôle continu

Candidat individuel

Le contrôle continu repose sur

Moyennes annuelles
enseignements obligatoires du tronc commun (hors EPS), spécialité suivie uniquement première et options (option EPS comprise)

Contrôle en cours de formation (CCF) adapté en EPS obligatoire
sauf pour les candidats inscrits en CNED réglementé qui passent un examen ponctuel

Moyennes annuelles
enseignements obligatoires du tronc commun (hors EPS), spécialité suivie uniquement en première et options (hors option EPS)

Examen ponctuel terminal en EPS (obligatoire)

Évaluation ponctuelle adaptée pour l'option EPS

En une fois en terminale

En deux temps en fin de première et en fin de terminale

Examen ponctuel terminal en EPS (tronc commun)

Évaluations ponctuelles
enseignements obligatoires du tronc commun, spécialité suivie uniquement en première et options

En une fois en terminale

En deux temps en fin de première et en fin de terminale